

Le directeur ou la directrice, Recherche en RH, est un membre élu qui siège pour un mandat de deux ans.

Responsabilités

1. Recevoir, lire et déterminer les principaux enjeux en RH provenant de distributeurs de nouvelles, de ressources en ligne et autres, et donner des conseils au Conseil exécutif national.
2. Faire des recherches et rédiger des articles sur les meilleures pratiques provenant d'autres sources en vue de les afficher dans la section « Membres seulement » du site Web.
3. Réaliser au moins une étude annuelle exhaustive pour l'AIGP-Canada sur des questions choisies en RH et qui est approuvée par le Conseil exécutif national – l'étude doit être réalisée en novembre ou en février – et en publier les résultats dans la section pour « Membres seulement » du site Web.
4. Mener une enquête sur les coordonnées des membres au moyen d'une question simplifiée en RH, et ce, deux fois par année, soit en octobre et en juin.
5. Participer à la rédaction d'articles au nom de l'AIGP-Canada, de concert avec d'autres membres du Conseil exécutif national.
6. Faire part de commentaires dans le cadre du processus de remise de prix de l'AIGP-Canada en repérant des organismes et des leaders novateurs.
7. S'acquitter de toute autre fonction que peut lui désigner le président (ou la présidente) ou le Conseil exécutif national.